



## NUMÉRO 2102-1206

Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance ordinaire ce 2 février 2021 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence ;

Mme Mélanie Roy, M. Éric Lessard, M. Christian Roy,  
M. Luc Perreault, Mme Joanie Roy.

Est absente :  
Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 déclare que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

2102-1206-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2102-1206-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **3. Suivi du procès-verbal**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2102-1206-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **5. Lecture et approbation des comptes**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2102-1206-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de janvier 2021 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 97 218, 24 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**6. Rapport sur le déneigement**

À la demande du Conseil, le maire et la directrice générale font rapport sur la situation en cours de saison.

**7. Adoption du Règlement RM-SQ-02 sur les Nuisances et la salubrité**

ATTENDU QUE les articles 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à régler la salubrité et les nuisances ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance ou une insalubrité et pour les faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent projet de règlement ont été donnés ou faits lors de la séance du Conseil tenue le 12 janvier 2021 ;

2102-1206-7

POUR CES RAISONS, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables adopte le règlement RM-SQ-02 – Règlement sur les nuisances et la salubrité ;

QUE le règlement RM-SQ-02 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal est comme s'il était ici au long récité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**8. Adoption du Règlement RM-SQ-3 Sécurité paix et ordre**

ATTENDU QUE l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à adopter des règlements en matière de sécurité ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, le bon ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité sur son territoire ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et une présentation du présent règlement ont été donnés le 12 janvier 2021 ;

2102-1206-8

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables adopte le projet de règlement RM-SQ-03 – Sécurité, paix et ordre ;

QUE le règlement RM-SQ-03 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal est comme s'il était ici au long récité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**9. Projet du bureau municipal**

La directrice générale et le maire présentent aux membres du Conseil les derniers développements qui ont eu lieu dans l'avancement du projet du bureau municipal.

**10. Changement de date du premier versement de taxes**

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 245-20 sur la taxation 2021, la date du premier versement de taxes est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une situation hors de notre contrôle occasionne des délais supplémentaires pour la production des comptes de taxes 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la date du premier versement ne doit pas être inférieure à 30 jours suivant l'expédition du compte de taxes ;

2102-1206-10

À CES CAUSES, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que la date du premier versement soit modifiée et sera déterminer en fonction de la date où seront reçus les documents nécessaires à la production des comptes de taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**11. Changement de date de la séance du conseil de novembre**

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre 2021 est un jour de scrutin municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des délais à respecter pour des nouveaux élus avant d'être assermenté selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT ces délais, nous devons changer la date de la séance en prévision d'une éventuelle élection ;

2102-1206-11

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la séance du mois de novembre soit tenue le mardi 16 novembre au lieu du mardi 2 novembre.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**12. Suivi du projet Internet haute vitesse**

La directrice générale informe les membres du Conseil de l'avancement de l'installation d'Internet haute vitesse dans la municipalité.

**13. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2102-1206-13a

**a) Club Vtt Les Jarrets Noirs – Demande d'appui**

ATTENDU QUE le *Club VTT Les Jarrets Noirs* a fait parvenir à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables une demande d'appui pour un projet de circulation QUAD sur la route 276;

ATTENDU de la route 276 appartient au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

ATTENDU QU'une partie du projet est sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appui la demande du *Club Vtt Les Jarrets Noirs*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2102-1206-13b

**b) La maison des jeunes de la MRC Robert-Cliche**

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables participe au programme Multi-Aventures 2021 en accordant jusqu'à l'occurrence de trois participants au coût de 100 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**14. Varia**

**a) Rencontre avec le Ministère des transports au sujet du pont**

Le Maire fait un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février dernier via visioconférence avec les gens du Ministère des Transports. Il mentionne que l'appel d'offre pour l'étude d'opportunité sera lancé bientôt. Les options de réparation du pont seront également soumises aux dirigeants d'ici deux semaines. Pour terminer, il mentionne que la surveillance du pont sera plus accrue, car il y a encore des véhicules de plus de cinq tonnes qui y circulent.

**b) Logo de la municipalité**

Le maire présente le logo de la municipalité. Celui-ci représente la rivière Chaudière ainsi que l'agriculture qui est omni présente sur notre territoire.

**15. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**16. Levée de l'assemblée**

2102-1206-16

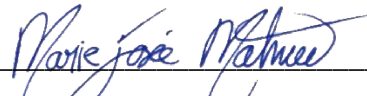
À 21h47, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



Jeannot Roy, maire



Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière